

# Communiqué phytosanitaire

n° 3 du 22 février 2023

## SOMMAIRE

### Généralités

- Loque américaine des abeilles dans la région de Nendaz

## GÉNÉRALITÉS

### LOQUE AMÉRICAINE DES ABEILLES DANS LA RÉGION DE NENDAZ

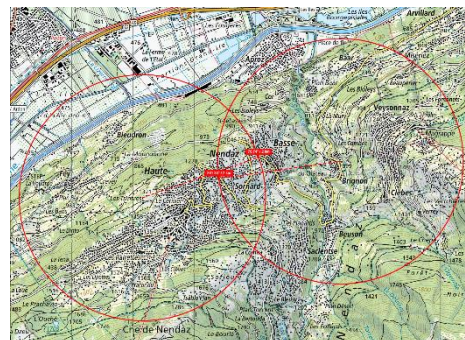
Suite aux cas de loque américaine des abeilles dans la région de Nendaz, deux zones de séquestre sont encore en vigueur actuellement.

Ceci entraîne les interdictions suivantes :

- aucune colonie ne peut quitter le périmètre concerné
- et également **aucune ruche pour la pollinisation** ne peut y pénétrer

Une carte des deux zones de séquestre est disponible sous <https://s.geo.admin.ch/9d5658bde3>.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'inspecteur cantonal des ruchers (tél 027 606 74 66).



Service cantonal de l'agriculture